du 22 mai 2024

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Le décret du 20 février 2024 accordant au Conseil d'État un crédit additionnel de CHF 3'900'000.- au crédit d'investissement de CHF 11'798'500.- accordé par le Grand Conseil le 30 mai 2017, dans le cadre du programme de Gestion

professionnelles (BLV 400.00), publié dans la "Feuille des avis officiels du Canton

Informatisée Scolaire pour la Formation Professionnelle (GIS FP), afin de financer le remplacement et la modernisation du système d'information au sein de la Direction générale de l'enseignement post obligatoire (DGEP) et de ses Ecoles

de Vaud" du 9 mai 2024, entre en vigueur avec effet au 1er juin 2024.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 mai 2024. Le chancelier: La présidente:

C. Luisier Brodard

M. Staffoni

Date de publication : 28 mai 2024